

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018



Le conseil municipal s'est tenu le 19 septembre 2018 avec 25 présents sur 35 conseillers en exercice. 33 voix exprimées.

- **Approbation des procès-verbaux et compte-rendus** des 20 juin et 11 juillet 2018 votée à l'unanimité.
- **Approbation du budget supplémentaire 2018**, votée par 28 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.
- **Approbation de l'adhésion au club des maires de la rénovation urbaine** pour l'année 2018-2019 votée par 31 voix pour et 2 abstentions.
- **Accord de garantie d'emprunt pour un montant de 1 849 000 €.** L'accord garantit la commune à 100 % pour le remboursement de la somme de 1 849 000 € que l'Immobilière 3F propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), du parc social public de 14 logements situés 65, rue Henri-Barbusse. Adopté avec 31 voix et 2 abstentions.
- **Subventions aux associations pour l'année 2018** d'un montant total de 4 6015 € répartis comme suit:
 - Compagnie d'Arc de Montfermeil, 950 €, votée par 31 pour et 2 abstentions ;
 - Boxing Club Iris Montfermeil, 1 710 €, votée par 31 voix pour et 2 abstentions ;
 - Gym Montfermeil, 3 090 €, votée par 31 voix pour et 2 abstentions ;
 - JJB Montfermeil, 1 350 €, votée par 30 voix pour et 2 abstentions ;
 - Montfermeil Tennis 93, 2 000 €, votée par 31 voix pour et 2 abstentions ;
 - Rando Montfermeil MHB, 575 €, votée par 31 voix pour et 2 abstentions ;
 - Montfermeil Handball, 36 340 €, votée par 28 voix pour et 5 abstentions.
- **Subvention d'une recherche-action de recherches sur le thème**

de la dignité dans les politiques publiques locales. Suite à la proposition, faite à la Ville par la Fondation droit à la ville et dignité de participer à une « recherche-action » sur la dignité dans les politiques publiques locales, la ville de Montfermeil a répondu favorablement et a choisi comme thèmes « l'éducation au sens large » et « les conséquences des réformes territoriales ».

Premier thème : sur le postulat que l'éducation est une action multi-forme et multipartenariale, assurée par les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, l'école et les actions municipales, en quoi l'offre éducative, sous toutes ses formes, permet-elle à chacun de découvrir, de développer et de mettre au service de la société ses talents ?

Second thème : suite aux différentes réformes territoriales qui ont complexifié le processus décisionnel, en quoi les compétences, les moyens financiers, les liens de subordination ou de coopération entre les différentes strates politiques et administratives permettent-ils la proximité, la réactivité et la subsidiarité pour un meilleur service des citoyens ?
Votée par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Acquisition foncière** à la société Valophis Sarepa des biens situés 1-3, place de la Halle pour une valeur de 260 000 € HT. Les travaux liés à la mise en service du futur métro T4 ont entraîné la suppression de plus de 300 places de stationnement en centre-ville d'une part et une révision à la baisse du nombre de logements

prévus sur les terrains des îlots sud de la ZAC Coeur de ville d'autre part. Afin d'offrir suffisamment de places de stationnement de proximité pour les usagers du centre-ville et du groupe hospitalier, la ville réalise un parking de 148 places, situé à l'angle de la rue des Perriers et de la rue du 8-Mai-1945 et place de la Halle et se rend acquéreur de biens situés 1-3, place de la Halle pour une valeur de 260 000 € HT. Votée par 28 voix pour et 5 abstentions.

■ **Présentation du compte-rendu annuel 2017** du programme de la ZAC Coeur de ville. La Ville a signé le 25 avril 2007 un traité de concession d'aménagement avec la société d'HLM Valophis Sarepa (ex Expansiel Habitat) de la région parisienne pour la construction de logements, de commerces, d'équipements et d'espaces publics afin de dynamiser le centre-ville. La durée de cette concession a été prorogée jusqu'au 30 juin 2020. Cette ZAC (Zone d'activité commerciale) vient compléter les actions développées dans le centre-ville ancien (notamment les deux OPAH RU (2004 - 2015) et l'opération ANRU). Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu financier annuel 2017.

■ **Modifications au tableau des effectifs du personnel communal.** Adoptées par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Tarifs de la restauration collective** au 1^{er} octobre 2018. Adoptés par 28 voix pour et 5 abstentions.

■ **Convention avec l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'accès au self du CAT** de Clichy-sous-Bois à ses agents. Votée par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Vote d'un avenant au contrat de concession de restauration collective** du 8 juin 2000. Adopté par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Attribution de récompenses** aux joueurs du collectif moins de 18 ans de l'entente Livry-Gargan/Montfermeil champions de France Élite lors de la saison 2017/2018. Votée par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Vote du règlement des mérites sportifs 2018** et attribution de récompenses. Adopté par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Mise à disposition gracieuse des espaces du pôle de loisirs structurant**, situé 55/63, boulevard Bargue. Adoptée à l'unanimité.

■ **Autorisation de signature du marché concernant les halles et les marchés forains.** Accordée par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la ville** pour les services Enfance et Jeunesse pour l'année 2018. Votée par 31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Convention entre la ville et la société Vert Marine pour l'utilisation de la piscine de Gagny** pour les publics scolaires de l'année 2018-2019. La convention régleme l'utilisation de la piscine de Gagny pour les enfants des écoles élémentaires de Montfermeil pour un montant total de 170 € TTC par séance pour deux classes. Adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions.

Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Fin des débats à 22 h 16.

RETROUVEZ TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET

www.ville-montfermeil.fr

